

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **À L'UNANIMITÉ**

DÉCIDE l'adhésion de la commune au service de Conseil en Énergie Partagé proposé par le Parc Naturel Régional du Gâtinais français, dont le siège est situé à Milly-la-Forêt, 20 boulevard du Maréchal Lyautey,

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de partenariat entre le syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional du Gâtinais français et la commune, telle que présentée à l'assemblée, ainsi que toutes pièces consécutives à cette décision.

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents.

Marie-Claire CHAMBARET,
Maire de Cerny

